

RAPPEL DE VOTRE DEMANDE DE COMPLEMENT :

« L'enjeu paysager est trop peu pris en compte.

Je note notamment:

- pas d'accompagnement paysager et architectural de la station de pompage (1)
- coupe d'arbres non compensées (2)
- impact durable sur des paysages de garrigue non compensé (3)

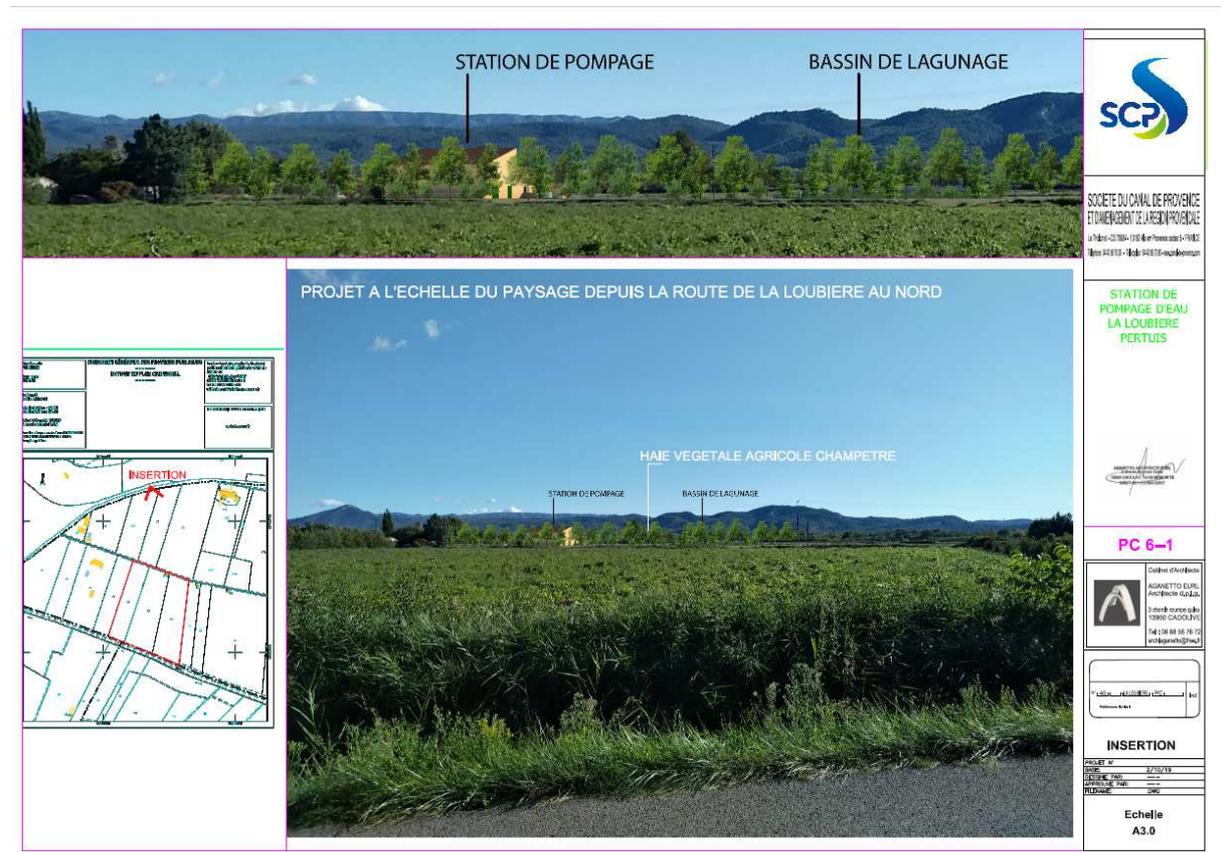
Une amélioration du volet paysager est nécessaire. »

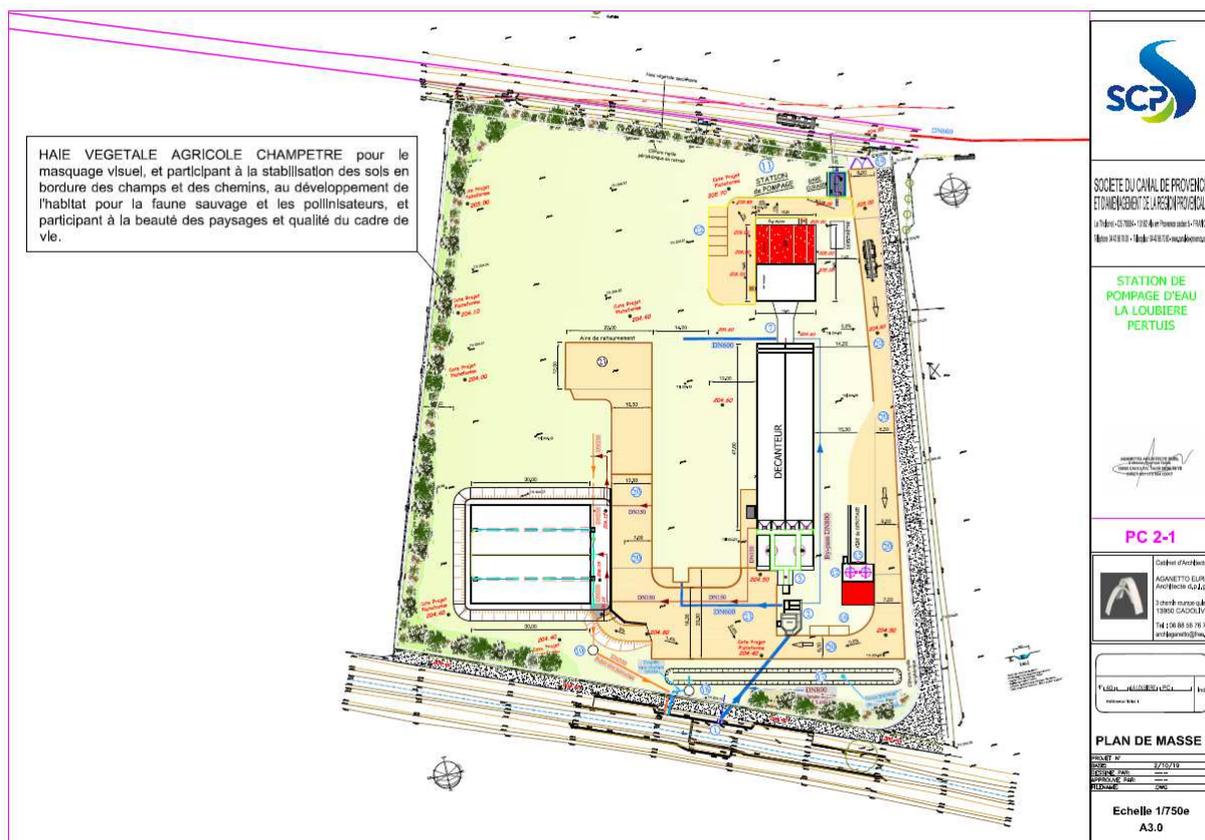
NOS COMPLEMENTS :

(1) Accompagnement paysager et architectural de la station de pompage :

Les plans des ouvrages et de leur insertion paysagère sont réalisés par le cabinet AGANETTO. Du fait du périmètre de SPR, l'insertion paysagère des ouvrages est au cœur du projet. Le projet a été présenté et discuté avec l'architecte du Parc régional naturel du Luberon en juillet 2019 et nous avons intégré ses exigences d'insertion paysagère depuis la route. Des esquisses d'insertion paysagère sont en cours de réalisation afin de les présenter à l'ABF. Ceci en amont du dépôt du permis afin d'intégrer les exigences en terme d'insertion paysagère de l'ABF.

Esquisse d'insertion paysagère (en cours) :





Pour rappel, une haie d'arbres sera plantée en périphérie de la parcelle afin de créer un écran végétal depuis la route et depuis le Monument Historique.

A savoir, le premier site visé (pour des raisons techniques) se situait parcelle n°E360 (Pertuis), dans les abords du monument historique classé « Bastide de La Loubière ». Un deuxième site a été préféré en dehors des abords du monument historique, notamment parce que l'impact paysager y est moindre.

(2) Coupe d'arbres :

Pour les besoins du projet, des arbres seront coupés. Le nombre d'arbres coupés est réfléchi dès les études amont et correspond au strict nécessaire. Ces arbres seront coupés afin de pouvoir poser une canalisation dans le sol. Nous précisons ici qu'il n'est pas mis fin à la vocation forestière du sol : l'emprise au niveau de la canalisation enterrée ne sera pas entretenue et la végétation reprendra ses droits dès les années suivantes. Il n'est pas proposé de replanter des arbres exogènes car nous pensons qu'il est préférable, par retour d'expérience, de laisser le milieu se reconstruire par lui-même sur ces quelques mètres de large. C'est pourquoi en revanche nous axons nos efforts sur l'accompagnement à la reprise naturelle et rapide de la végétation sur l'emprise des travaux : nous effectuons un tri des terres strict : la terre végétale de surface est stockée à part et repositionnée en surface à la fin des travaux d'ouverture de tranchée, afin de permettre une cicatrisation rapide et naturelle du milieu.

D'autre part, dans le cadre de ce projet, des arbres seront plantés tout autour des ouvrages de la station de pompage et de traitement des eaux (nombre d'arbres plantés > nombre d'arbres coupés).

(3) Impact sur les paysages de garrigue :

Cf. carte jointe.

Les Inventaires Faune Flore Habitat que nous avons fait réaliser par un bureau d'étude naturaliste ont permis de cartographier les habitats sur la zone du projet et de localiser les zones de garrigue (cf. carte jointe).

Afin de limiter l'impact sur ces zones fragiles, la quasi-totalité des zones de garrigue identifiées a été contournée par un passage sous la route ou le chemin longeant ces parcelles.

Seule une zone de Pelouses xériques thermophiles ouest-méditerranéennes x garrigues occidentales x matorrals arborescent à *Pinus halepensis* d'environ 400m² ne peut pas être évitée. Comme déjà décrit dans le dossier, nous y passerons en emprise réduite afin de limiter au maximum notre impact sur ce milieu et nous précisons ici qu'il n'est pas mis fin à la vocation du sol : l'emprise au niveau de la canalisation enterrée ne sera pas entretenue et la végétation pourra reprendre ses droits dès les années suivantes. Nous axons nos efforts sur l'accompagnement à la reprise naturelle de la garrigue sur l'emprise des travaux : nous effectuons un tri des terres strict : la terre végétale de surface est stockée à part et repositionnée en surface à la fin des travaux d'ouverture de tranchée, afin de permettre une cicatrisation naturelle du milieu, en lui laissant toute le temps nécessaire.

Si la végétation n'a pas repris au bout de 3 ans, nous pourrions envisager de planter des pins d'halep en godet.